

**FAIRE DU CAPITAL D'INVESTISSEMENT UN LEVIER  
POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC**

---

**Réponse aux consultations  
prébudgétaires 2021-2022**



Dans le cadre des réflexions prébudgétaires, le ministre des Finances a souhaité consulter plusieurs organismes à vocation économique afin de recueillir des propositions concrètes pour soutenir la relance. Dans ce mémoire, Réseau Capital, l'association du capital de risque et du capital de développement regroupant l'ensemble des acteurs de la chaîne de financement actifs au Québec, propose plusieurs initiatives en ce sens. Ces mesures, qu'elles soient de nature fiscale, qu'elles proposent des ajustements à certains programmes ou d'autres types de mesures que le gouvernement pourrait envisager, permettront à court terme de maximiser la contribution du capital d'investissement dans un contexte de relance économique, mais également à plus long terme permettront une contribution plus importante du capital privé à l'innovation, au soutien des entreprises innovantes, à la création de richesse et à la croissance économique du Québec.

### **Analyse du contexte actuel et leviers pour la relance économique**

La situation que nous vivons a cette particularité de ne pas être héritée d'une crise financière, elle ne s'est donc pas matérialisée par un manque de capital au niveau global. Cela ne réduit pas, bien au contraire, l'ampleur des difficultés et des défis économiques majeurs auxquels nous faisons face, principalement au niveau des entreprises elles-mêmes ou de certains secteurs, ni le fait que d'autres enjeux pourraient apparaître dans les mois à venir en l'absence de mesures appropriées.

Au cœur de cette crise, l'industrie du capital d'investissement a démontré une certaine résilience, ce qui fait d'elle un outil et un allié précieux pour la relance économique. Cette apparente résilience ne doit pas masquer néanmoins certaines difficultés importantes de l'écosystème d'innovation et du soutien aux entreprises innovantes à fort potentiel de croissance. Le défi consiste à la fois à identifier des mesures pour préserver les entreprises actuelles et également à supporter la création et la croissance des prochaines générations d'entreprises.

De manière naturelle, au plus fort de la crise, les fonds d'investissement ont eu tendance à privilégier la protection des entreprises en portefeuilles plutôt que de déployer leurs fonds vers de nouveaux investissements. Même si on semble observer un retour à la normale, face aux incertitudes persistantes, la situation reste fragile. Le contexte sanitaire, la limitation des contacts et des déplacements rendent les démarches plus difficiles pour les entreprises cherchant un premier financement ou pour l'attraction de capitaux étrangers.

En conséquence, **le capital disponible pour les stades de pré-amorçage ou d'amorçage, ainsi que les liquidités des entreprises innovantes doivent faire l'objet d'une attention particulière et de mesures spécifiques, afin d'assurer la poursuite de leur développement actuel et futur.**



En l'absence de mesures ciblées sur ces enjeux dans le cadre du plan de relance, le risque d'observer rapidement un ralentissement des innovations à court et moyen termes comme effet secondaire de la crise semble inévitable<sup>1</sup>. S'il reste du capital disponible, il faut le diriger aux bons endroits afin de garder un terreau fertile pour le développement, à tous les stades, des entreprises innovantes, pour éviter d'observer dans 12 à 18 mois un tarissement encore plus important d'opportunités de qualité, alors qu'il sera trop tard pour agir.

Certes, l'apport des fonds publics (et la contribution des fonds institutionnels) durant cette période, ainsi que la mise en œuvre de plusieurs programmes gouvernementaux, ont permis d'atténuer certaines de ces difficultés. Mais cet effort additionnel et l'utilisation des fonds publics ne peuvent se poursuivre indéfiniment pour plusieurs raisons. Tout d'abord pour permettre aux fonds publics de se concentrer sur les secteurs et les stades traditionnellement moins attractifs pour le secteur privé, mais aussi pour éviter un phénomène pervers de dépendance aux fonds publics pour les entreprises en croissance.

**Il est donc nécessaire de mettre également en place des mesures qui favoriseront à court terme une plus grande place du capital privé dans le financement des entreprises en croissance et maximiser les opportunités d'investissement en capital privé dans les entreprises, à tous les stades, y compris par du capital de risque corporatif.**

À plus long terme, ces mesures permettront de structurer et de renforcer l'importance et la maturité du capital privé au Québec, notamment sur des zones de fragilité connues que sont les stades de scale-up ou de croissance.

En réponse aux enjeux identifiés, les mesures proposées dans ce document sont donc de deux ordres :

- **Volet 1 : Faciliter et accélérer l'accès à du capital privé ou à des liquidités additionnelles pour des entreprises innovantes à fort potentiel de croissance, pour soutenir leur développement et maintenir un terreau fertile à l'émergence de jeunes pousses.**
- **Volet 2 : Augmenter la part du capital privé dans le financement des entreprises, renforcer et développer l'industrie du capital d'investissement au Québec.**

Les mesures présentées ont été retenues sur la base des critères suivants :

- Minimiser les coûts pour le gouvernement en maximisant l'utilisation du capital privé ou en proposant des mesures à faible coût (Investissement plutôt que dépenses, report de revenus fiscaux ou devancement de dépenses fiscales).
- Avoir des effets rapides et significatifs pour la relance économique.
- S'assurer d'une mise en œuvre simple et rapide en favorisant les ajustements de mesures ou de programmes existants.

---

<sup>1</sup> 1 Howell, Sabrina T., Josh Lerner, Ramana Nanda, and Richard Townsend (2020), "Financial distancing: How venture capital follows the economy down and curtails innovation," <https://ssrn.com/abstract=3594239>



D'autres pistes de réflexion et mesures ne sont pas détaillées dans ce document, car elles ne relèvent pas spécifiquement de notre industrie ou constituent des enjeux économiques plus généraux. À ce titre, nous souhaitons tout de même souligner l'enjeu de l'accès aux talents et à certaines expertises spécifiques pour développer notre écosystème. Si cet enjeu était déjà présent avant la crise, il sera d'autant plus critique après, compte tenu du ralentissement de l'immigration et de la diminution du nombre d'étudiants étrangers.

De ce fait, l'attraction et la rétention de talents hautement spécialisés demeurent des éléments essentiels au développement de notre industrie, au même titre que les efforts qui doivent être consentis pour développer l'enseignement des STIM (Sciences, Technologies, Ingénierie, Mathématiques).

\*\*\*

## **Volet 1 : Faciliter et accélérer l'accès à du capital privé ou à des liquidités pour les entreprises en croissance.**

---

Une des conséquences de la crise a été de rendre plus difficile l'accès au capital privé pour certaines entreprises, notamment celles en démarrage. Afin de ne pas freiner leur développement et accélérer la relance économique, il est essentiel de mettre en place des mesures pour retrouver rapidement les conditions favorables qui prévalaient avant la crise. Voici les mesures que nous proposons pour faciliter et accélérer l'accès à du capital privé ou à des liquidités, permettre à ces entreprises de reprendre leur rythme de croissance, et maintenir un terreau favorable à l'émergence de nouvelles pousses :

- 1.1 Ajustements temporaires ou assouplissement de certains programmes (exemple : programme Innovation) pour donner plus de liquidités aux entreprises en démarrage.**
- 1.2 Accélérer le remboursement de crédits d'impôt, notamment le crédit d'impôt R&D**
- 1.3 Mettre en place un programme accéléré et simplifié de garanties de prêts ou un programme de contrepartie pour les entreprises soutenues par du capital de risque.**
- 1.4 Revoir les paramètres du report de l'imposition du gain en capital lors de la disposition d'un investissement en cas d'engagement de réinvestissement, pour les rendre mieux adaptées et plus utilisables, notamment par les anges investisseurs.**

\*\*\*



### 1.1 Ajustements temporaires ou assouplissement de programmes existants pour donner plus de liquidités aux entreprises en démarrage.

<b>Problématique</b>	<b>Mesures proposées</b>
<p>Plusieurs programmes en vigueur proposent des aides aux entreprises en prenant en charge une partie de leurs dépenses pour les soutenir dans leurs efforts d'innovation ou de commercialisation. Plusieurs de ces dépenses ne sont pas envisageables ou pertinentes dans le contexte actuel : voyages, déplacements, représentations à l'étranger, etc.</p>	<p>Assouplir ou élargir les dépenses admissibles de ces programmes, notamment le programme Innovation (volet 1 : soutien aux projets d'innovation, et volet 2 : Soutien aux projets de commercialisation des innovations) à des types de dépenses plus pertinentes dans le contexte actuel.</p> <p>Ou, transférer les sommes non utilisées de ces programmes vers d'autres programmes plus pertinents dans le contexte et dont les fonds sont épuisés ou en voie de l'être.</p> <p>Bénéfices : liquidités immédiates pour les entreprises en démarrage sur la base de programmes existants.</p> <p>Coût nul pour le gouvernement.</p>

### 1.2 Accélérer le remboursement de crédits d'impôt, notamment le crédit d'impôt R&D

<b>Problématique</b>	<b>Mesures proposées</b>
<p>La gestion de plusieurs crédits d'impôt, notamment celle du crédit d'impôt R&amp;D, demeure relativement longue et complexe. Cela prive les PME innovantes d'une source de financement additionnelle qui leur permettrait de poursuivre leurs investissements et leur développement.</p>	<p>Accélérer le remboursement de ces crédits d'impôts, et notamment du crédit d'impôt R&amp;D.</p> <p>Autoriser à court terme le remboursement automatique et immédiat du crédit d'impôt R&amp;D sur la base des déclarations des entreprises, et procéder à des ajustements à la suite de la vérification des dépenses admissibles par IQ et des traitements par Revenu Québec.</p> <p>Bénéfices : mesure contra-cyclique d'augmentation des liquidités = sources de financement additionnelles immédiates pour les PME innovantes.</p> <p>Coût nul pour le gouvernement (devancement)</p>



### 1.3 Mettre en place un programme accéléré et simplifié de garanties de prêts ou un programme de contrepartie pour les entreprises soutenues par du capital de risque.

<b>Problématique</b>	<b>Mesures proposées</b>
<p>L'accès à des prêts classiques d'institutions financières pour les entreprises en démarrage reste très difficile en raison de l'absence de contreparties et du niveau de risques que cela représente pour ces institutions, en particulier dans le contexte actuel.</p> <p>Par ailleurs le financement par de la dette n'est pas toujours la meilleure option pour les entreprises en démarrage.</p>	<p>a. Mettre en place un mécanisme simple de garanties de prêts par le gouvernement pour les entreprises en démarrage (non liées) soutenues par du capital de risque.</p> <p>Exemple : Une entreprise qui obtient un investissement en capital de risque à hauteur de 1M\$, obtiendrait une garantie de prêt du gouvernement de 50% de l'investissement en CR, soit 500 000 \$ (avec un montant maximum) pour augmenter son financement auprès de n'importe quelle institution financière.</p> <p>Rationnel : Accroître la taille des rondes dans un contexte où le CR, notamment étranger, réduit les montants investis. Sur la base des vérifications diligentes du fonds de CR, les risques sont considérablement diminués de garantir un tel prêt.</p> <p>b. Mettre en place également un mécanisme semblable à ceux de la BDC ou d'EDC (Programme d'investissement de contrepartie) qui permettent d'égaliser, par le biais d'un billet convertible, les tours de financement actuels levés par « des investisseurs qualifiés, existants et/ou nouveaux, dans une entreprise éligible » 1 pour 1, ou selon un certain % (avec un plafond) pour les PME innovantes qui obtiennent un soutien en capital de risque (de l'équité ou quasi-équité restant souvent préférable à de la dette).</p> <p>Coût nul pour le gouvernement (hormis d'éventuelles provisions pour pertes).</p>



#### 1.4 Faciliter l'accès à du capital privé pour les entreprises en démarrage assouplissant la mesure de report du gain en capital pour les investisseurs qualifiés.

<b>Problématique</b>	<b>Mesures proposées</b>
<p>En phase d'amorçage le capital est plus difficile à obtenir pour les entreprises. Le contexte actuel est de nature à rendre les choses plus compliquées encore.</p> <p>Dans ce contexte, les investisseurs privés qualifiés, et tout particulièrement les anges investisseurs constituent souvent à ce stade une solution intéressante et ont l'avantage de présenter une source de financement moins procyclique<sup>2</sup>.</p> <p>Les anges qui disposent d'un investissement pourraient être tentés dans l'absolu, et encore plus dans le contexte actuel, de rediriger leurs gains vers d'autres types d'investissements (d'autres classes d'actifs).</p> <p>La taxation du gain en capital, bien que légitime et qui doit être maintenue, limite les montants de réinvestissements potentiels et n'incitent pas aux réinvestissements dans le capital de risque.</p> <p>La mesure existante pour le report n'est que très peu utilisée en raison de critères trop contraignants qui ne sont pas compatibles aux réalités de notre industrie.</p>	<p>Assouplir les mesures de report de l'imposition du gain en capital lors de la disposition d'un investissement en cas d'engagement de réinvestissement.</p> <p>S'appuyer sur les dispositions des articles 44.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu pour le Canada (LIR) et 280.5 et suivants de la Loi sur les Impôts pour le Québec (LI).</p> <p>Assouplir la définition des titres admissibles (trop contraignante et difficilement applicable pour les anges investisseurs notamment), ainsi que les délais d'acquisition des actions de remplacement (en passant de 120 jours à 24 mois).</p> <p>Bénéfices:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accroître les investissements (investisseurs déjà actifs ou nouveaux investisseurs) dans le capital de risque au démarrage d'entreprises québécoises;</li><li>- Augmenter les montants investis dans des entreprises innovantes en phase d'amorçage ou de démarrage;</li></ul> <p>Coûts : limités, voire nuls (report du paiement de l'impôt).</p> <p>Une mesure similaire est également proposée par Anges Québec, dont le mémoire en présente le détail.</p> <p>Elle nécessite néanmoins une harmonisation du gouvernement fédéral pour avoir une pleine portée.</p>

\*\*\*

<sup>2</sup> Voir : Mason, C. and Harrison, R. (2013) "Business angel investment activity in the financial crisis"



## **Volet 2 - Augmenter la part du capital privé dans le financement des entreprises, renforcer et développer l'industrie du capital d'investissement au Québec.**

---

Même si l'industrie du capital d'investissement a connu une croissance importante au cours des dernières années, elle n'a pas encore atteint une taille et une maturité suffisantes pour jouer pleinement son rôle.

Si le Québec veut pouvoir offrir à ses entrepreneurs et aux entreprises innovantes à fort potentiel de croissance des opportunités de naître, de croître, de prendre de l'expansion et d'exporter, il lui faut se doter d'une industrie de capital d'investissement robuste et mature. Le risque étant de voir les jeunes pousses et les fleurons se développer ailleurs, ou d'aller chercher leur financement et leur soutien en dehors de nos frontières. Il est bien sûr souhaitable et important que nos entreprises soient capables d'attirer des capitaux étrangers, cela contribue au dynamisme de notre industrie et au développement son expertise dans plusieurs secteurs clés de notre économie. Mais si le Québec ne dispose pas d'une chaîne de financement plus forte et mature, le risque de perdre des entreprises à fort potentiel lors de ventes stratégiques augmente.

À titre d'illustration, la plupart des firmes de capital de risque de la Silicon Valley en sont à leur 9<sup>ème</sup> ou 10<sup>ème</sup> fonds, alors que moins de 20% des firmes canadiennes en sont à leur 4<sup>ème</sup> fonds (benchmark habituel de l'industrie pour être considéré comme un fonds mature). Par ailleurs, le capital de risque investi au Canada ne représente que 3,5% des mêmes investissements aux États-Unis, loin derrière les 10% retenus généralement à titre de comparaison, démontrant le potentiel de croissance encore très important de notre industrie.

Par ailleurs, on constate qu'au Canada, et plus encore au Québec, le capital corporatif est très peu développé. Or dans les écosystèmes où il est davantage présent, on observe de multiples avantages qui vont au-delà d'un apport additionnel en capital privé. Il permet aussi un meilleur maillage entre les grandes entreprises et les PME innovantes.

L'industrie est déterminée à atteindre ce niveau de maturité et à contribuer plus significativement à notre prospérité collective en occupant une part plus importante dans le financement des entreprises en croissance, mais le gouvernement peut également par certaines mesures soutenir et aider ce développement :

- 2.1 Optimiser l'utilisation des fonds fiscalisés dans un contexte de relance économique.**
- 2.2 Promouvoir le développement de nouveaux fonds afin de favoriser l'émergence de nouveaux gestionnaires et le développement d'expertises.**
- 2.3 Soutenir la mise en œuvre d'un troisième programme de capital de risque au Canada.**
- 2.4 Bonifier les mesures de soutien à la commercialisation.**
- 2.5 Accélérer le développement du capital de risque corporatif.**
- 2.6 Disposer d'une meilleure intelligence d'affaires sur la chaîne de financement pour accélérer le développement de notre écosystème.**



Ces mesures favoriseront à court terme une plus grande place du capital privé dans le financement des entreprises en croissance et maximiseront les opportunités d'investissement en capital privé dans les entreprises, à tous les stades. À plus long terme, elles permettront de structurer et de renforcer l'importance et la maturité du capital privé, notamment sur des points de fragilité connus que sont les stades de « scale-up » ou de croissance.

## 2.1 Optimiser l'utilisation des fonds fiscalisés dans un contexte de relance économique

Problématique	Mesures proposées
<p>Historiquement et structurellement, il faut reconnaître l'apport des fonds institutionnels et des fonds fiscalisés au dynamisme de l'industrie du capital d'investissement au Québec. C'est une particularité de notre écosystème et un atout qu'il faut maintenir, voire renforcer.</p> <p>Le gouvernement encadre les paramètres des fonds fiscalisés (taux, limites de souscription) afin de contrôler les dépenses fiscales qui en découlent et de s'assurer de l'atteinte de certains objectifs.</p> <p>Mais dans un contexte de relance économique, il serait pertinent d'optimiser leur utilisation en permettant, même temporairement et à certaines conditions, un peu plus de souplesse.</p>	<p>À ce titre, Réseau Capital soutient toute initiative qui viserait à permettre, même temporairement, une plus grande contribution de ces fonds en ajustant les paramètres qui les encadrent, dans la mesure où ces fonds peuvent s'engager dans l'atteinte d'objectifs et des priorités liés à la relance économique.</p> <p>Ces mesures auraient un impact en termes de dépenses fiscales, mais elles permettraient par effet de levier une augmentation importante des investissements dans les entreprises et des projets structurants, soit en direct ou en co-investissement, soit par l'intermédiaire d'autres fonds.</p>

## 2.2 Promouvoir la création des nouveaux fonds afin de favoriser l'émergence de nouveaux gestionnaires et le développement d'expertises.

Problématique	Mesures proposées
<p>L'industrie du capital d'investissement n'a pas la même taille (relative) ni la même maturité que celle d'autres juridictions dont le dynamisme et la performance sont souvent montrés en exemple (Silicon Valley, Start-up Nation / Israël). Accroître et renouveler en continu le tissu de gestionnaires de fonds spécialisés et expérimentés demeure un enjeu.</p> <p>Il est donc nécessaire de continuer à mettre en place des initiatives visant à structurer et dynamiser l'industrie, soutenir la création de</p>	<p>Proposer de manière régulière et permanente des concours pour le lancement de nouveaux fonds d'amorçage. La prévisibilité ainsi que la récurrence vont permettre la création de davantage de nouveaux fonds, nécessaires au développement de l'expertise et de l'industrie.</p> <p>Le format proposé pour le lancement du dernier concours en janvier 2021, constitue déjà une avancée remarquable par rapport à 2009.</p> <p>Il s'agit de maintenir ce type d'initiatives dans le temps.</p>



nouveaux fonds, favoriser l'émergence de nouveaux gestionnaires et développer notre expertise.	
--	--

### 2.3 Soutenir un troisième programme national de capital de risque

<b>Problématique</b>	<b>Mesures proposées</b>
<p>L'industrie canadienne et québécoise a encore besoin de quelques cycles afin de bâtir une taille et une maturité suffisantes, mais également à court terme et dans un contexte de relance, pour maintenir les investissements dans cette classe d'actif, plus porteuse pour le développement économique.</p> <p>Les initiatives précédentes arrivent en bout de cycle et une telle initiative est particulièrement intéressante dans un contexte de relance économique.</p> <p>Sans une industrie forte et mature en capital de risque, il sera également plus difficile de lutter à force égale avec des fonds étrangers surtout lors de rondes plus avancées.</p> <p>Il est bien sûr souhaitable et important que nos entreprises soient capables d'attirer des capitaux étrangers, cela contribue au dynamisme de notre industrie et au développement son expertise dans plusieurs secteurs clés de notre économie.</p> <p>Mais si le Québec ne dispose pas d'une chaîne de financement plus robuste et mature, le risque de perdre des entreprises à fort potentiel lors de ventes stratégiques augmente. À terme, c'est une perte de richesses, mais également d'expertise, d'emplois et une perte de propriété ou de capital intellectuel.</p>	<p>Soutenir la mise en œuvre d'un nouveau programme de capital de risque au niveau national (à l'image du VCAP de 2013 et du VCCI de 2017) et que le gouvernement du Québec se positionne comme investisseur dans ce programme.</p> <p>Le modèle a fait ses preuves. Le premier VCAP arrive à sa septième année et les résultats sont extrêmement positifs à tous points de vue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effet de levier</li> <li>- Investissements dans 347 entreprises (qui ont levé 2,3 G\$ au total)</li> <li>- Sur 178 entreprises sondées : création ou soutien de 23 700 emplois, dont 8 200 au Québec.</li> <li>- A permis des succès comme Spotify, Skip the dishes, et Lightspeed.</li> <li>- Les premières indications sur le rendement sont positives et confirment donc des gains pour le gouvernement (et non une perte ou une dépense)</li> </ul> <p>Cette initiative permet également d'attirer des investisseurs corporatifs et de les familiariser avec le capital de risque.</p> <p>Espérance de coût nul pour le gouvernement (investissement capital patient avec retour sur investissement)</p>



## 2.4 Bonifier les mesures de soutien à la commercialisation.

<b>Problématique</b>	<b>Mesures proposées</b>
<p>On constate une faiblesse persistante de la chaîne de financement au niveau du scale-up.</p> <p>L'étape scale-up / commercialisation est plus complexe et génère des besoins plus importants en subventions, en capital et en expertise.</p> <p>La robustesse et la maturité actuelle de la chaîne de financement ou les ressources des fonds fiscalisés ne permettent pas d'adresser pleinement cette problématique.</p> <p>L'introduction de la nouvelle DICl (Déduction Incitative pour la Commercialisation des Innovations) est très bien reçue, et semble constituer une réponse tout à fait appropriée dans une logique de compétition fiscale pour assurer le maintien des activités de commercialisation des innovations québécoises au Québec.</p> <p>Mais cette mesure n'a pas vocation à soutenir en amont les PME innovantes dans leurs efforts de développement de la commercialisation.</p>	<p>Privilégier une approche budgétaire (par programme) plutôt que fiscale pour soutenir les entreprises dans leurs efforts de commercialisation.</p> <p>Bonifier et élargir les dépenses admissibles du programme Innovation (Volet 1 – Innovation et 2 - Commercialisation).</p> <p>Étendre la portée du crédit d'impôt pour Services d'Adaptation Technologique (Code 35 – limité actuellement aux entreprises ayant conclu un contrat avec un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) admissible ou avec un centre de liaison et de transfert (CLT) admissible - aux incubateurs et accélérateurs reconnus.</p>

## 2.5 Favoriser et soutenir le développement du Corporate VC

<b>Problématique</b>	<b>Mesures proposées</b>
<p>Le capital de risque corporatif (CVC) est très largement sous-développé au Canada et, plus encore, au Québec. Dans les écosystèmes où il est plus présent, on observe de multiples avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Augmenter la part du capital privé dans le financement des innovations et les entreprises en démarrage;</li><li>- Plus grande proximité, soutien et implication des grandes entreprises auprès des PME innovantes;</li></ul>	<p>Sur la base de l'expérience de cette première année, envisager l'élargissement du CI Capital Synergie, calqué sur le modèle britanno-colombien, pour rendre les fonds corporatifs admissibles (pour des investissements directs, des co-investissements, ou pour des investissements via d'autres fonds VC), tout en conservant des paramètres similaires pour s'assurer du développement réel de liens d'affaires (éviter un CI « take over »).</p> <p>Envisager des taux dégressifs pour permettre des montants plus importants tout en restant</p>



<p>- Levier pour l'intégration des innovations (approvisionnement auprès de PME innovantes) et pour l'acquisition d'entreprises innovantes par les grandes entreprises.</p> <p>Le CVC permet donc non seulement d'augmenter les sources de capital pour financer les innovations, qu'il investisse directement dans des start-ups ou par l'intermédiaire d'autres fonds, mais il agit aussi comme catalyseur au dynamisme de l'écosystème d'innovation.</p> <p>À ce titre, la mise en œuvre du crédit d'impôt Capital Synergie qui vise à favoriser le maillage entre les grandes entreprises et les PME innovantes constitue un début de réponse intéressant.</p>	<p>dans la même enveloppe de dépenses fiscales.</p> <p>À plus long terme, mettre en place un incitatif afin de favoriser le développement du capital de risque d'entreprise : imposer un « 1% innovation » aux grandes entreprises qui n'investissent pas suffisamment en innovation ou dans les PME innovantes, afin que ces sommes soient redirigées vers des fonds de VC et les PME innovantes.</p>
--	--

## 2.6 Développer une meilleure intelligence d'affaires sur la chaîne de financement

<b>Problématique</b>	<b>Mesures proposées</b>
<p>L'industrie du capital d'investissement au Québec est en train de croître et de gagner en maturité, mais elle n'a pas encore atteint la taille et la maturité d'autres juridictions comparables.</p> <p>Si le Québec ne veut pas perdre de terrain, et offrir aux entrepreneurs et aux entreprises innovantes à fort potentiel de croissance les chances de démarrer, de croître, de se développer ici, à l'extérieur, et d'exporter, il lui faut se doter d'une industrie plus robuste.</p> <p>Actuellement, il y a peu ou pas d'intelligence d'affaires produite au Québec et sur l'industrie en raison de la dispersion de l'information, de la fiabilité des données et du manque de coordination.</p> <p>Cette absence d'informations sur la chaîne de financement freine le développement de l'ensemble de l'écosystème d'innovation.</p>	<p>Soutenir la mise en œuvre d'un centre d'expertise du capital d'investissement au Québec. Une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de notre écosystème permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De renforcer la dynamique de l'écosystème, d'alimenter la réflexion stratégique des entrepreneurs, des acteurs de l'industrie et de l'ensemble des parties prenantes relativement à l'écosystème aux sources de financement disponibles, et contribuer ainsi à renforcer la chaîne de financement au Québec et l'écosystème d'innovation qu'elle soutient.</li> <li>• Alimenter la réflexion des gouvernements quant aux politiques publiques pour soutenir l'innovation, sa valorisation, l'entrepreneuriat et le financement des entreprises en démarrage ou en développement.</li> <li>• Contribuer aux efforts de développement et de promotion de notre écosystème</li> </ul>



	<p>québécois au niveau national et international.</p> <p>Cette initiative a déjà fait l'objet de présentations détaillées auprès des équipes du MFQ et du MEI.</p>
--	--

## Conclusion

L'industrie du capital d'investissement au Québec peut et doit jouer un rôle encore plus important en matière de soutien à l'innovation et de développement économique, particulièrement dans un contexte de relance économique.

Depuis 2013, plus de 50 G\$ ont été investis au Québec et près de 2 000 entreprises ont été soutenues par du capital d'investissement. En 2019, ces investissements ont totalisé 11,6 G\$ lors de 500 transactions, dans toutes les régions du Québec. Les chiffres pour 2020 seront disponibles très prochainement, mais l'analyse des trois premiers trimestres laisse entrevoir une diminution importante des investissements, et appelle à l'action.

Une industrie du capital d'investissement forte et une chaîne de financement plus solide, alignées sur les bonnes priorités en matière de développement économique, auront une contribution directe à la réalisation de plusieurs projets et priorités économiques du gouvernement dans le cadre de la relance économique :

- Un apport de financements ciblés pour les projets et les entreprises des zones d'innovation.
- Soutenir l'investissement privé des entreprises au Québec.
- Renforcer la compétitivité des entreprises du Québec et combler les écarts de productivité.
- Soutenir le développement de filières stratégiques.
- Un écosystème de capital d'investissement fort permet d'avoir un meilleur contrôle sur la propriété des entreprises créées au Québec.

L'ensemble des mesures présentées dans ce mémoire contribueront directement à l'atteinte de ces objectifs. L'association du capital d'investissement au Québec et l'ensemble des membres qu'elle représente constituent des partenaires importants pour la relance économique. Réseau Capital reste à votre disposition si vous souhaitez discuter et approfondir des mesures proposées dans ce document.

